



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation  
18 mars 2010

Date d'affichage  
18 mars 2010

Objet de la délibération  
*Pôle services techniques -  
Antenne administrative et  
comptable – Additif à la  
délibération du 20 janvier 2009,  
modification du nombre de  
représentants des associations  
locales à la commission  
consultative des services publics  
locaux.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

### Procurations :

**RIGAUD Catherine** donne procuration à **GARRON André**,  
**BOUBEKER Patrick** donne procuration à **KASPERSKI Christophe**,  
**BOUTIER Jean-Paul** donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,  
**RIMBAUD Georges** donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

### Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

## PREAMBULE

Le conseil municipal a créé par délibération du 20 janvier 2009, une commission consultative des services publics locaux (CCSPL), laquelle est consultative obligatoirement dans le cadre de l'élaboration d'une procédure de délégation de service public.

A cette date, la composition de la CCSPL pour ce qui concerne les membres des associations locales a été ciblée sur l'objet de la procédure de délégation de service public envisagée au moment de la rédaction soit l'eau et l'assainissement.

Compte tenu de la variété de délégations de service public qui peuvent être envisagées, il convient de modifier la composition de la CCSPL créée par délibération du 20 janvier 2009.

\*\*\*\*\*

Vu l'article L.1413- 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 5,

Vu l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal du 18 septembre 2008,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2009 créant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Considérant que les représentants des associations locales préalablement consultées sont nommés membres de la commission par délibération du conseil municipal,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

Après avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,

**A main levée et à l'unanimité de ses membres présents**

#### DECIDE :

➤ **De modifier la composition de la commission consultative en ce qui concerne les représentants des associations locales en y ajoutant après consultation :**

- **Mme Sabine BODINO** ou son représentant (Association l'Atelier)
- **M. Dominique BOISTEAUX Dominique** ou son représentant (Office Municipal des Sports)
- **M Jean-Marc CROCE** ou son représentant (Ecole de musique de la Vallée du Gapeau)
- **Mme Georgina TATTI** ou son représentant (Association les Ravis du Gapeau)
- **Mme Gwenaëlle LEBORGNE** ou son représentant (Association KEMETMAA)

➤ **Après modification, la composition de la commission consultative des services publics locaux est ainsi constituée :**

➤ **Membres du conseil municipal :**

- **Mme Huguette BORELLI**
- **M. Philippe LAURERI**
- **Mme Danièle RAVINAL**
- **M. Paul ACROSSE**
- **M. Michel LAUNAY**
- **M. Georges RIMBAUD**
- **M. Jean-Pierre LUQUAND**

➤ **Représentants des associations locales suivants comme membres de la commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat :**

- **Mme Simone ASSANDRI** ou son représentant (Association des Syndicats des arrosants les petits jardins de Solliès – rue république)
- **M. Michel BAREYRE** ou son représentant (Association du quartier des Aiguiers)
- **Mme Sabine BODINO** ou son représentant (Association l'Atelier)

- **M. Dominique BOISTEAUX Dominique** ou son représentant (Office Municipal des Sports)
- **M Jean-Marc CROCE** ou son représentant (Ecole de musique de la Vallée du Gapeau)
- **Mme Josette FAYS** ou son représentant (Var Inondations Ecologisme de l'eau)
- **M. Patrick GUIRAUD** ou son représentant (Association Barrage 83)
- **Mme Gwenaëlle LEBORGNE** ou son représentant (Association KEMETMAA)
- **M. Georges MORELLI** ou son représentant (Association des Syndicats des arrosants – quartier des Terrins)
- **Mme Georgina TATTI** ou son représentant (Association les Ravis du Gapeau)

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,  
Docteur **André GARRON**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

07 AVR. 2010

08 AVR. 2010

Pour le maire absent,  
**Jean-Pierre COIQUAULT**  
1<sup>er</sup> adjoint



07 AVR. 2010  
08 AVR. 2010